

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021**

**DELIBERATION N°2021.00174**

**PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GENILAC - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DU POLE SCOLAIRE VICTOR ELIE LOUIS - TRANCHES OPTIONNELLES 1 ET 2**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 117

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,

VIA DOTELEC - iXBus

02 02-042-24620770-20210520-02021001740

DATE D'APPICHAGE : 01 juin 2021

Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Laura CINIERI

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021**

### **PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GENILAC - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DU POLE SCOLAIRE VICTOR ELIE LOUIS - TRANCHES OPTIONNELLES 1 ET 2**

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

#### **CONTEXTE**

Par délibération n°2021/026 en date du 31 mars 2021, le conseil municipal de Genilac a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : construction et réhabilitation de l'école élémentaire et aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis – Tranches optionnelles 1 et 2

Il s'agit du 1<sup>er</sup> projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 2 400 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Honoraires, MOE...	133 300 €	Etat - DSIL	235 136 €	9,8%
Travaux TO1-1	1 134 859 €	Fonds de concours SEM	1 082 432 €	45,1%
Travaux TO1-2	602 441 €	Genilac	1 082 432 €	45,1%
Travaux TO2	529 400 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 400 000 €</b>		<b>2 400 000 €</b>	<b>100 %</b>

Calendrier de réalisation :

- Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2021
- Fin des travaux : septembre 2022

### MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération de construction et de réhabilitation de l'école élémentaire et d'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis – Tranches optionnelles 1 et 2 de la commune de Genilac est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 2 400 000 € HT.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 45,1 % de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

- Coût du projet présenté par la commune : 2 400 000 € HT
- Dépense subventionnable retenue : 2 400 000 € HT
- Taux de co-financement : 9,8%
- Taux de participation de la commune : 45,1%
- Taux de participation de Saint-Etienne Métropole : 45,1%

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 1 082 432 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20% du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 1er projet déposé par la commune,


Considérant que le plafond de 3M€ dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **attribue un fonds de concours à la commune de Genilac afin de participer au financement de la construction et de la réhabilitation de l'école élémentaire et à l'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis – Tranches optionnelles 1 et 2, à hauteur de 1 082 432 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU